



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2016-10

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-11-001 - ARRETE n° DS-2016/098 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-11-001

ARRETE n° DS-2016/098

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté DS général DD 92 - octobre 2016 - RAA

Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/098
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire sur l'ensemble des attributions de la Déléguée départementale.

Article 4

En cas d'absence ou empêchement de la Déléguée départementale et du Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux responsables de pôles et aux responsables de département dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, Responsable du département établissements de santé
- Madame Nelly BOUSSYGUINE, Responsable du département offre ambulatoire
- Monsieur Olivier DEJEAN, Responsable du département Médico-social
- Madame Véronique DUGAY, Responsable du département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Morgane FAURE, Responsable adjointe du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Christelle SIMPARA, Responsable du département ressources humaines et affaires générales,
- Madame Christine VALETTE, Responsable du département mission inspections contrôles

Article 5

En cas d'absence ou empêchement des responsables de pôles et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents de santé dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Clémence BEAUMONT, département santé environnement
- Madame Marjorie BROU, département santé environnement
- Madame Nadia BOURAS, département médico-social
- Madame Clarisse CLAUDEL, département offre ambulatoire
- Madame Mariama CONDE, département médico-social
- Madame le Docteur Anne FRANCOIS-GEORGES, département établissements de santé
- Monsieur Emmanuel GAUCHEY, département établissements de santé
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département médico-social
- Madame Diane GENET, département médico-social, service personnes handicapées
- Monsieur Christophe HUE, département veille alerte et gestion sanitaire
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC, département établissements de santé
- Madame Lucie LEFEVRE, département médico-social, service personnes âgées
- Monsieur Julien LEGRAND, département établissements de santé
- Madame Maya MEDIOUNI, département santé environnement
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département offre ambulatoire, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Monsieur Djibril TOURE, département santé environnement,

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne FELIERS, Déléguée départementale des Yvelines par intérim, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Myriam BURDIN, responsable du pôle offre de soins.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale par intérim et de Madame Myriam BURDIN, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Adjointe au responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2016/82 du 31 août 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 10 octobre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS